

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — La République démocratique et sociale (premier article). — Les journaux rouges. — Conseil d'Etat. — Discours du général Bugeaud. — Revue parisienne. — Physiologie de Paris. — Le parti modéré. — Réunion de la rue de Poitiers. — Grand caractère du président de la République. — Italie. — Chronique parisienne. — Proposition Rateau. — Comité des finances. — Arrestation de quelques rédacteurs. — Banque de France. — Aliénation mentale. — Tombeau de l'empereur Napoléon. — Assemblée nationale. — M. le maréchal Bugeaud à Lyon. — Nouvelles locales. — Circulaire du préfet du Rhône. — Arrêté ministériel. — Conseil de guerre : Affaire du général Bréa. — Nouvelles étrangères. — Feuilleton : Suite de Patte-Blanche, épisode de l'Empire.

Lyon, 8 Février 1849.

La République démocratique et sociale.

(Premier article.)

Dans tous les temps, la France a eu un triste privilégié, c'est d'être le pays du monde où l'on se divise le plus aisément pour des phrases, où l'on se passionne avec le plus de facilité pour des mots, où l'on se bat avec le plus d'acharnement pour des termes dont la plupart du temps on ne comprend pas même le sens.

Ainsi, aux journées de juin, les soldats et la garde nationale, sous les ordres du général Cavaignac, couraient aux barricades en criant : Vive la République démocratique ! et on leur répondait des coups de fusil en criant avec non moins d'énergie : Vive la République démocratique et sociale ! Voilà donc des citoyens s'égorguant et s'entre-tuant sans pitié et sans merci pour un mot, un seul mot ajouté d'un côté et omis de l'autre !

Or, que veut dire ce mot de *Sociale* pour lequel

tant de têtes s'échauffent, tant de bras se lèvent armés d'un glaive fratricide ?

Ce mot, ce qu'il veut dire ? rien et tout; rien de raisonnable, rien de juste, rien de vrai, rien de possible même; tout ce qui est mauvais, tout ce qui est dangereux, tout ce qui est désordre et révolution, tout ce qui est crime et tout ce qui est vice.

Mais avant d'aller plus loin, commençons par la République démocratique.

La démocratie, c'est le peuple, tout le peuple; c'est tout ce qui est citoyen français, sans privilégié de fortune ou de classe, sans distinction de rang ou de position, sans autres exceptions que celles prononcées par la loi pour cause d'indignité. La démocratie, c'est le peuple librement consulté, exerçant sa souveraineté sans entraves et sans limites; la démocratie, en un mot, c'est le suffrage universel. Une République démocratique, c'est donc un état où tous les citoyens sont consultés, où tous prennent une part égale dans les affaires du pays, où tous jouissent des mêmes droits sans que l'oppression puisse jamais s'exercer par une fraction quelle qu'elle soit. La majorité, le gouvernement de la majorité. Telle est la condition d'une République démocratique. Toute autre définition est mensongère; toute autre explication est fausse. Qui dit démocratie, dit tout; tout, c'est-à-dire, les grands comme les petits, les rentiers comme les travailleurs, ceux qui se reposent après avoir péniblement amassé quelque argent et ceux qui cherchent dans une journée fatigante le pain de chaque jour.

Nous venons de dire ce que c'est qu'une République démocratique, nous venons de le dire d'une manière claire, nette et précise, parce que la démocratie est un fait palpable et réel, et nous nous sommes bornés à constater ce qui existe.

Mais la République sociale ?

La République sociale, c'est apparemment le socialisme, et dans le socialisme nous voyons bien des apôtres mais point de religion; bien des opinions et pas

une doctrine; bien des systèmes et pas un plan complet; bien des autels et pas une église; bien des bataillons et pas une armée; bien des colonels et pas un général.

Le socialisme, est-ce le phalanstère de la *démocratie pacifique*, avec cette harmonie universelle qui fera pousser des grenades dans les terres glaciales, qui remplira la mer de limonade, et ajoutera à chaque homme une queue en guise de trompe avec un œil au bout ? Est-ce le phalanstère avec ses passions dévergondées, abandonnées à leur libre développement, avec ses ménages sans fidélité, ses enfants sans famille, et ses familles sans nom ? Est-ce le phalanstère, où chaque homme, emprisonné dans une règle sévère, forcé de circonscrire ses actions dans un cercle étroit, n'aurait ni liberté, ni indépendance, ni force, ni volonté, et serait néanmoins obligé de chanter chaque soir un cantique en l'honneur de Fourier ?

Le socialisme, est-ce l'Icarie de M. Cabet, où l'on ne se rend qu'à grands frais, et où l'on va disputer aux sauvages du Texas, aux forêts vierges du Nouveau-Monde, une existence que notre civilisation donne si commodément en France, avec cette différence qu'en France on est libre, parfaitement libre, tandis qu'en Icarie, cette terre Cabétiste, on est soumis à la sérule inflexible de délégués tyranniques, où l'on est enchaîné à un règlement qui fixe jusqu'aux aliments, jusqu'aux habits, jusqu'aux chaussures ?

Le socialisme, est-ce la banque d'échange de M. Proudhon ? Sont-ce ces comptoirs-omnibus, véritables champs de foire, où chacun, au lieu d'acheter avec de l'argent, viendrait échanger, celui-ci son bœuf gras contre des chemises trouées; celui-là sa pièce d'étoffe riche et soyeuse contre de la viande avariée; l'un, des meubles contre du vin; l'autre, du blé contre du sel ? véritable tour de Babel, éclosé dans un cerveau en délire, agitation perpétuelle sans but et sans résultat, confusion absurde comme théorie,

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Patte-blanche.

ÉPISODE DE L'EMPIRE.

(Suite.)

I.

Il demeura arrêté qu'à dater de ce jour, chacune des jeunes filles viendrait, à tour de rôle, allaiter mon protégé.

Chauvin, qui sortait des prisons de l'ennemi et qui ne se piquait plus de générosité envers les vaincus, prit les adresses de chacune des nourrices, les prévenant, avec force jurons, que si l'une d'elles venait à manquer à l'appel, les autres, rendues responsables de sa négligence, seraient fusillées en masse dans les vingt-quatre heures.

C'est ainsi que Patte-Blanche fut choyé et gâté pendant près d'un mois que nous séjournâmes à Dantzig. Au bout de ce temps, il dut se résigner à l'ordinaire de la compagnie, le pain de munition. Le deuxième corps, dont la 46e demi-brigade faisait partie, quitta le quartier-général sous le commandement d'Oudinot. Nous nous rendîmes à Friedland où nous

attendaient l'empereur de Russie et le roi de Prusse, que nous érasâmes sur un geste de l'empereur.

Grâce à la complaisante coopération de mes camarades qui s'étaient partagé entre eux mes effets d'équipement, j'avais pu établir une confortable litière au fond d'un havresac pour Patte-Blanche qui, du haut de cette niche improvisée, assistait à nos faits d'armes, aboyant contre les Prussiens, et guettant mes moindres mouvements de tête pour s'élanter à mon visage et le lécher tendrement.

Après l'action, mon capitaine vint à moi.

— Bonne nouvelle ! me dit-il, l'adjudant du bataillon a été tué, et je vous propose au colonel pour le remplacer. Etes-vous content, Burat ?

— Ah ! capitaine, lui répondis-je attristé, qu'avez-vous fait ?

— Eh bien !

— Que va devenir mon chien, à présent ?

— Comment ! votre chien ? Eh ! qu'à donc de commun votre chien avec votre promotion ?

— Dam ! si je passe adjudant, il faudra bien que je quitte mon sac, et alors, qui se chargera de porter Patte-Blanche ? Il n'est pas encore assez fort pour nous suivre d'étape en étape.

— Cet homme-là devient fou, ma parole d'honneur ! grommela le capitaine en s'éloignant courroucé.

Je ne passai pas adjudant, et je conservai à Patte-Blanche son équipage. L'excellente bête paraissait comprendre toute l'étendue des sacrifices que je faisais à son bonheur; elle me témoignait l'attachement le plus vif et le plus constant.

C'était le seul ami vrai que je possédasse. Quand je me séparais de lui, il pleurait à sanglots; il n'acceptait de nourriture que de ma main, et se couchait à mes pieds pendant mon sommeil. Dès que mon regard s'arrêtait sur le sien, il concentrait toute son attention, toutes ses facultés pour deviner ma pensée et m'obéir au moindre signe. Quand je lui adressais la parole, le mouvement rapide de sa queue, ses trépignements d'impatience, ses jappements aigus, témoignaient sa joie, et ses accès de délire ne se dissipiaient qu'après que je lui avais présenté ma face à badigeonner avec sa langue, plus fraîche qu'une rose et plus douce que le velours. Mettant à profit les loisirs de la paix signée à Tilsitt, je m'étais consacré sérieusement à son éducation.

Alerte, intelligent, plein de soumission et de zèle, il se prêtait avec ardeur à mes leçons, dont je ne tardais guère à recueillir le fruit. Il faisait les délices de la chambrée et ne contribuait pas peu à égayer nos longues veillées de corps-de-garde par la variété de ses tours et la persistance de sa bonne humeur.

(La suite à un prochain numéro.)

impossible comme pratique ?

Le socialisme, est-ce l'égalité du salaire de M. Louis Blanc, cette innovation singulière, où les bons ouvriers travaillent pour les mauvais, où l'homme consciencieux qui travaille avec activité et courage, ne reçoit pas davantage que le fainéant dormant tout le jour à son banc; l'égalité de salaire avec laquelle il n'y a ni bien-être pour le prolétaire, ni progrès pour l'industrie, ni avantage pour l'ouvrier, ni prospérité pour le patron? Idée bâtarde, très-féconde pour servir de texte à de pompeux discours, mais mortelle pour les ateliers.

Le socialisme, est-ce M. Pierre Leroux avec sa trinité, Mme Sand avec son amour? Est-ce?....

Non, ce n'est rien de tout cela. Nous dirons dans un prochain article ce que c'est que ce socialisme qui cherche à nous donner une République sociale.

L'incident de samedi et la manière dont il a été qualifié par les journaux rouges pouvaient faire craindre pour aujourd'hui quelques manifestations anarchiques. Mais jusqu'au moment de l'ouverture de la séance, Paris est parfaitement calme.

Le journal de M. Proudhon crie vive l'anarchie, c'est le corréatif des doctrines de ce journal sur la propriété, et nous n'attendions pas moins de lui. Mais il prêche dans le désert, et ses confrères d'une opposition moins avancée aussi. La Bourse est très-ferme, les esprits sont confiants dans l'énergie et la force des hommes à qui le salut de la société est confié. Si l'Assemblée veut aller plus loin qu'elle n'est allée par le vote de samedi, elle se brisera contre l'opinion publique, et nous prévenons que la portée de ses votes les plus hostiles est émoussée d'avance.

Avertis par les exhibitions que leur a faites le général Changarnier dans la journée du 29, les partis ne bougent pas et ne bougeront pas. Le gouvernement le sait, mais il ne se relâche pas pour cela des mesures que la prudence exige. Les postes sont doublés, surtout à l'Elysée-National et au palais de l'Assemblée.

Ce matin, c'est le 24^e régiment d'infanterie légère, à peine arrivé d'Afrique, qui a envoyé tout un bataillon à l'Elysée-National. Sa tenue était guerrière et quelque peu africaine; car officiers et soldats avaient tous le képi algérien.

Avant l'arrivée de ce régiment, la musique du 34^e de ligne a plusieurs fois joué des airs nationaux sous les fenêtres de Louis-Napoléon Bonaparte.

Les deux grands faits, selon nous, de cette semaine, ce sont le discours du général Bugeaud devant les autorités de Bourges, et la délibération du conseil général de la Gironde, qui offre à M. le Préfet de se tenir en permanence pendant l'époque de crise que fait durer la triste persistance de l'Assemblée nationale.

Voilà la ligne de conduite toute tracée :

Au cas du triomphe de l'émeute (chose impossible), association de tous les conseils généraux pour la résistance, parce qu'il est absurde qu'un caprice de repris de justice impose la loi à la province;

Obéissance à Paris légal, résistance à Paris insurgé;

L'armée des Alpes réunie à la garde nationale sous le maréchal Bugeaud, pour prêter aide et appui au président de la République et à tous les bons citoyens.

Le danger n'existe pas, mais il est bon qu'il soit connu par nos amis, et que l'opinion de la France soit aussi connue de nos ennemis.

(Correspondance particulière du PRÉSIDENT.)

Paris, 6 février 1849.

La tranquillité la plus complète règne aujourd'hui sur toute la surface de la capitale. Les républicains rouges voudraient faire croire que le gouvernement a pour aujourd'hui même des intentions de coup d'Etat contre l'Assemblée.

C'est un bruit qu'ils répandent dans la population; mais ce mensonge intéressé ne trouve pas même de crédules gobe-mouches pour l'accepter.

La physionomie de Paris est on ne peut plus calme, et aucun appareil militaire, de nature à effrayer la population, n'a été déployé par l'autorité. Cependant on veille, on se tient prêt à tout événement, car dans la situation actuelle une surprise même de deux heures serait un immense malheur.

Les anarchistes essaient de continuer l'agitation

qui est leur état normal. C'est un moyen sur lequel ils comptent pour troubler le pays et maintenir l'armée de leurs adhérents dans cette situation fébrile qui est si favorable à un coup de main; mais leurs alarmes et les clamours qu'ils répandent ne trompent personne. Tout le monde est calme, quoique ce calme soit dû à la vigilance.

Les troupes sont en partie, mais non totalement consignées, et au premier signal 100,000 hommes de l'armée et de la garde nationale couvriraient tout Paris.

Le parti modéré a décidé de voter les amendements qui se rapprocheront le plus de la dissolution la plus prochaine possible de l'Assemblée constituante. Mais le terme du 4 mars est impossible, car d'après l'art. 31 de la Constitution, la loi qui doit déterminer l'époque des nouvelles élections doit être rendue quarante-cinq jours au plus tard avant la fin de la législative. En supposant que la proposition fut adoptée après une troisième délibération le 12 ou le 15 de ce mois, la date des élections serait reportée au 5 ou 6 avril.

Le parti modéré se rattachera donc aux dispositions qui pourraient être présentées et qui fixeraient la dissolution au mois d'avril, soit par une date, soit par une durée présumée de session pour le vote de quelques lois organiques. On pensait même, au commencement de la séance, que M. Rateau modifiait sa proposition dans ce sens.

La réunion de la rue de Poitiers s'est occupée surtout hier soir de la question de l'ordre du jour motivé. Les amendements, parmi lesquels était celui du général Oudinot, ont été discutés. On a généralement compris que dans la disposition violente où se trouve la majorité de l'Assemblée, on ne pouvait obtenir un vote trop clairement, trop absolument favorable au ministère, un vote qui fut pour lui d'une entière blancheur, comme disait un représentant connu par ses saillies. Seulement, on voulait amortir le coup, et en le rendant moins dur, rendre la crise qui s'avance avec une progression mathématique et presque irrésistible, moins violente et moins prochaine. Cette crise, qui naît du conflit entre l'Assemblée et le président, c'est la vérité vraie, pourrait s'amplifier par un vote qui en amortirait le coup, et qui amènerait, sans en venir aux extrémités, la retraite de l'Assemblée sans que le ministère fut forcé de rester devant elle, malgré une désapprobation isolément formulée.

La séance a décidé.

Le président de la République sait très-bien que les coups tirés sur son ministère sont dirigés contre sa politique et contre lui-même. A part quelques ambitieux des basses régions de la politique et quelques hommes inconsistants également déconsidérés dans tous les partis, les adversaires du cabinet ne sont recrutés, en effet, que dans l'armée qui marchait sous les ordres du général Cavaignac, parmi les ennemis de la candidature napoléonienne, et dans la Montagne, son ennemie acharnée, avant comme après l'élection du 10 décembre. Il ne cédera pas aux injonctions et aux attaques de cette partie de l'Assemblée qui ne voulait pas de lui pour président, et qui l'a abreuvi d'injures, et qui, si elle parvenait à lui imposer un autre cabinet, ne s'arrêterait pas dans ce travail de démolition qu'elle a entrepris et qu'elle veut, malgré la volonté du pays, amener à son terme.

« On veut me casser les dents et me rogner les griffes, disait-il hier à ses amis les plus dévoués, puis, quand on m'aurait enlevé les moyens de défense, on m'achèverait: je ne veux pas jouer le rôle du lion de la fable; un Napoléon ne se laisse pas jouer ni désharmer. »

Quant au ministère et à M. Léon Faucher, tout le monde dit qu'indépendamment des grands motifs d'ordre social qui doivent le closer à son poste, il y avait quelque chose d'absurde à se laisser influencer par un vote basé sur un fait aussi misérable. M. Léon Faucher a eu le tort, sans doute, de continuer des abonnements à une correspondance qui avait couvert d'injures et d'infamies le candidat national en louant le général Cavaignac à outrance, ainsi que le disait, à la réunion de la rue de Poitiers, un représentant qui montrait un exemplaire de ce bulletin envoyé par M. Dufaure; mais enfin il a trouvé l'usage établi par son prédécesseur, et il l'a suivi d'une manière qui, quoique légère et trop confiante, porte avec elle son excuse. Il est pitoyable et indigne de la majorité d'une grande Assemblée de faire un crime d'Etat d'une pareille misère; seulement on désire que cet incident lui serve d'avis, et nous savons qu'il en profitera.

Voici le discours prononcé à Bourges par M. le maréchal Bugeaud, en réponse à l'allocution de MM. les officiers de la garde nationale et de la garnison:

« Messieurs,

« Si quelque chose pouvait me consoler de nos discordes civiles, ce serait la circonstance qui m'amène à faire connaissance avec la ville de Bourges, avec cette noble et antique cité, qui a tant de beaux souvenirs dans l'histoire, et qui, malgré des révoltes multipliées, a su conserver ses mœurs, ses traditions, ses vertus.

« Ayant appris que les autorités civiles, les officiers de la garde nationale et ceux de l'armée désiraient m'honorer de leur visite, j'ai demandé à les recevoir tous réunis, comme symbole de l'union qui doit régner entre tous les bons citoyens.

« Jamais, messieurs, cette union ne fut plus indispensable: vous le voyez, les factions n'ont pas renoncé à leurs coupables desseins; elles espèrent s'emparer du pouvoir et imposer à la France leurs absurdes et coupables théories. Mais nous y mettrons bon ordre. Il est impossible que tous les honnêtes gens, réunis dans la commune et patriotique pensée d'assurer le maintien des lois, ne triomphent pas de ces hommes pervers qui veulent bouleverser la France. (Applaudissements.)

« Quant à moi, messieurs, je consacrerai toutes mes forces, toutes mes facultés et tout ce qui me reste de vie à défendre avec vous l'ordre social, non pas dans l'intérêt exclusif d'une classe privilégiée, mais, au contraire, dans l'intérêt de tous, des riches comme des pauvres... (Applaudissements), des pauvres et encore plus que des riches; car ces perturbations, qui arrêtent partout le travail, attaquent, il est vrai, le bien-être des riches, mais ne leur enlèvent pas leurs moyens d'existence, tandis qu'elles frappent de tout leur poids sur les classes ouvrières qui, ne vivant que du travail journalier, manquent du nécessaire aussitôt que le travail est suspendu. Je crois donc déployer un vrai patriotisme en me dévouant tout entier à la cause de l'ordre.

« Il y a, messieurs, une opinion à laquelle j'applaudis, et qui s'est répandue d'un bout de la France à l'autre: c'est que les départements ne doivent plus subir, à l'avenir, la tyrannie des factions de Paris. (Applaudissements réitérés.) Non, nous ne devons pas supporter qu'une poignée de Catilinas, et encore cette comparaison leur fait-elle trop d'honneur, nous ne devons pas supporter que ces quelques milliers d'hommes pervers ou égarés imposent leurs volontés à l'immense majorité du pays.

« Moi, messieurs, j'y suis résolu; si, par impossible, la République rouge venait à triompher un seul jour dans Paris, si elle parvenait à renverser le président de la République, je me mettrai aussitôt à la tête de tous ceux qui voudraient me suivre... (Oui! oui! nous vous suivrons tous!) pour aller défendre la société. Oui, messieurs, je partirai des premiers, dussé-je n'emmener avec moi que quatre hommes et un caporal!.. (Applaudissements énergiques.) Et je suis fermement convaincu, que de tous les points de la France, de bons et courageux citoyens viendrannoient se serrer derrière moi.

« J'espérais, messieurs, séjourner au milieu de vous, regardant votre ville comme un centre convenable pour diriger les mouvements de l'armée des Alpes, en raison des éventualités actuelles. Toutefois, le gouvernement continue à fixer mon quartier-général à Lyon: je lui obéis, et demain je partirai pour cette ville. Mais de là, j'aurai toujours les yeux fixés sur Paris; et, s'il était nécessaire que j'y entrase à la tête de l'armée des Alpes, à la tête des gardes nationales de la province, espérons que cette fois, Dieu aidant, l'ordre y serait rétabli, non pour quelques moments, comme il est arrivé, mais pour toujours. (Applaudissements.)

« Je suis heureux et fier de vous voir réunis autour de moi, messieurs, et ce n'est pas, croyez-le bien, par un vain sentiment d'amour-propre; c'est parce que je puise dans votre présence et dans la sympathie avec laquelle vous accueillez mes paroles, la force dont je puis avoir besoin pour servir le pays comme j'entends le servir. »

Nouvelles d'Italie.

Turin, 5 février.

Le ministère Gioberti, après avoir surexcité l'opinion publique par son programme, a vu, un peu tard, que la voie dans laquelle il la jetait n'était autre que celle qui conduit à la République.

Aussi, il fait tous ses efforts pour ramener les

pris à plus de modération et au vrai sens de la Constitution, il juge avec plus de sang froid les vrais intérêts du Piémont.

C'est ainsi qu'il a rappelé au ministère de la guerre M. Lamarmora, qui avait précédemment censuré avec énergie les mesures prises par le ministère Buella avec lequel il est aujourd'hui appelé à siéger.

C'est ainsi qu'il a repoussé l'adhésion à la Constituante italienne qui lui était proposée par le cercle Brofferio.

C'est ainsi qu'au lieu de la déclaration immédiate de la guerre, il veut attendre le résultat de la médiation.

L'arrivée du grand duc à Sienne a donné lieu à une manifestation non équivoque du peuple contre la Constituante. La crainte de la reprise des hostilités et les conséquences de la guerre semblent effrayer les habitants de la Toscane.

Rome, 31 janvier.

Nos troupes continuent à se diriger vers la frontière de Naples; on craint toujours une invasion de la part des Napolitains.

Les habitants des provinces continuent de nous arriver pour assister à l'inauguration de l'Assemblée constituante.

Les représentants viennent avec empressement remplir leur mandat.

Rien de Gaète, sinon que le pape y est en parfaite santé.

Chronique parisienne.

Plusieurs compagnies d'assurances importantes qui avaient accordé créance à quelques bruits répandus, et qui avaient conçu des inquiétudes pour leurs intérêts, ont écrit à M. le ministre des finances, qui leur a répondu une lettre très-rassurante, dans laquelle il leur déclare que le gouvernement actuel est entièrement opposé à l'absorption des compagnies par l'Etat.

L'Assemblée a enfin discuté dans sa séance d'aujourd'hui cette fameuse proposition Rateau. Cet événement, si impatiemment attendu, n'avait excité ce matin aucune émotion dans le quartier du palais de l'Assemblée, et quoiqu'elle doive être très-probablement repoussée, on s'attendait néanmoins à ce que l'Assemblée adopterait un des amendements proposés. Ce matin, on était indécis entre celui de M. Rondeau et celui de M. Lanjuinais. L'amendement Depasse avait été aussi proposé.

Du reste, toutes ces propositions sont conçues à peu près dans les mêmes termes; tout en blâmant le principe d'après lequel l'Assemblée prononcerait elle-même sa dissolution à jour fixe, elles tendent à faire décréter qu'on voterait le budget, après quoi on fixerait la date de la dissolution. Jusqu'à cette époque, on aurait le temps de discuter deux ou trois lois organiques. A deux heures et demie, quelques représentants nous apprennent que la majorité s'est ralliée à l'amendement Lanjuinais, ainsi que nous l'avions prévu. MM. Rondeau, Depasse, de Tinguy, Pagnerre, etc., etc., ont retiré leurs amendements.

Le comité des finances a procédé ce matin au renouvellement de son bureau. Ont été élus: MM. Gouin, président; Etienne, vice-président; Grellet et Leclerc (Félix), secrétaires.

La commission chargée de préparer la loi organique sur l'enseignement a terminé son travail. Son rapporteur, M. Jules Simon, a déposé son rapport.

Les bureaux ont eu à nommer ce matin une commission de quinze membres pour faire un rapport sur le fond de la proposition relative à une enquête parlementaire sur la journée du 29 janvier. Ont été nommés: MM. Antony Thouriet, Alem Rousseau, Sauteyra, Luneau, Bauchart, Gonet, Dubignon, Porion, Couti, G. Sarrut, Desmons, de Larochejacquelein, Desèze, Point, Frichon, Abbatucci. Sur ces quinze commissaires, neuf sont contraires à l'enquête.

Le ministre des affaires étrangères a remis au chargé d'affaires de Naples, à Paris, une note qui contient les raisons de la médiation de la France et de l'Angleterre. Cette note s'accorde avec celle remise par M. Temple, ministre de l'Angleterre à Naples.

Il y est seulement dit en plus que l'amiral Baudin a ordre d'empêcher la reprise des hostilités contre la Sicile jusqu'à ce que le gouvernement napolitain ait statué d'une manière formelle sur l'offre de médiation.

Le bruit se répand que le colonel Rébillot, préfet de police, va être promu au grade de général de brigade.

— La Société de Géographie vient, dit-on, de proposer un prix pour le voyageur qui aura fait la meilleure exploration scientifique et géographique en Californie.

— On annonce que M. Léon Faucher vient d'être nommé membre correspondant à l'académie de Berlin, pour la section d'économie politique.

— On a arrêté hier soir quelques rédacteurs de la *Démocratie Pacifique*, signataires de la demande de mise en accusation des ministres, entre autres M. Toussenel.

— Les plaidoiries, ainsi que les répliques respectives du ministère public et de quelques uns des défenseurs, ont été terminées aujourd'hui devant le deuxième conseil de guerre (affaire de l'assassinat du général de Bréa et de son aide-de-camp). Demain les débats seront clos et le conseil entrera immédiatement en délibération. Son jugement sera peut-être rendu dans la soirée.

— Une proposition relative à la revendication des biens des héritiers de Joachim Murat, a été présentée par M. Lucien Murat, représentant du peuple, et envoyée au comité de justice.

Elle est ainsi formulée :

« Les tribunaux civils statueraient sur les prétentions élevées contre le domaine de l'Etat par les héritiers de Joachim Murat, relativement à l'exécution des articles 3 et 4 du traité secret passé à Bayonne, le 15 juillet 1808, entre ce dernier et l'empereur Napoléon. »

— La Banque de France retire de la circulation, à mesure qu'ils lui rentrent, les billets de 100 fr. imprimés sur papier vert. Les nombreuses contrefaçons que l'on a faites de ces billets ont nécessité cette mesure. Ils sont remplacés par des billets de la même valeur sur papier blanc, qui n'offre pas la même facilité à être contrefait.

— Lord et lady Holland viennent d'arriver à Paris où ils établiront leur résidence pour le reste de l'hiver.

— On décharge en ce moment, au quai d'Orsay, un énorme monolithe de granit (marbre de Finlande), destiné au tombeau de l'empereur aux Invalides. Ce bloc, qui a 5 mètres 50 centimètres de longueur sur 3 mètres de largeur et 1 mètre d'épaisseur, est estimé peser 90,000 et cabre environ 29 mètres. C'est lui qui doit couvrir la tombe. Vingt-un autres blocs, tous fort beaux, mais de moindre dimension, sont encore à bord du bâtiment le *Jeune Edouard*, du Havre, qui, sous la conduite du capitaine Magnien, est allé les chercher en Finlande. Ils sont destinés au soubassement, colonnes, etc., du tombeau, et pèsent ensemble 111 tonneaux (222,000). Ces marbres ont coûté, de transport seulement, 36,950 roubles, près de 200,000 fr.

— Il a été constaté par les médecins attachés aux maisons d'aliénés, que, depuis un an, et quelle année que celle qui est marquée par tant de commotions politiques! le nombre des cas d'aliénation mentale s'est considérablement accru. Une feuille médicale observe que la plupart de ces fous de friche date ont perdu la raison dans les clubs. La folie qui naît le plus ordinairement dans ces écoles de désordre, de violence et de passions furieuses, est la manie de l'orgueil, la démente de la personnalité, l'idolâtrie du moi. Le fou clubiste se croit en possession de tous les secrets du gouvernement et de l'économie sociale et politique. Il s'imagine être appelé aux plus merveilleuses destinées.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 6 février 1849. — Présidence de M. MARRAST.

A une heure et demie la séance est ouverte.

M. Dahirel a la parole sur le procès-verbal.

M. DAHIREL: Messieurs, j'avais déposé hier une proposition afin que le scrutin secret n'eût pas lieu, parce que je crois qu'il est inconstitutionnel lorsqu'il s'agit d'une question de cabinet. Je demande qu'elle soit renvoyée à la commission de règlement, et qu'il soit statué immédiatement sur cette proposition comme étant une mesure d'intérêt général.

Dépôt de pétitions par un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale pour et contre la dissolution.

M. LE PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle le rapport annuel de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations. Mais comme les membres de cette commission ne sont pas présents, nous allons passer à la deuxième délibération sur la proposition Rateau, relative à la convocation de l'Assemblée législative.

M. le président propose à l'Assemblée de voter d'abord sur les amendements qui s'éloignent le plus de la pro-

sition Rateau.

M. de Larochejacquelein a la parole sur l'ordre de la discussion.

M. le président nous propose de délibérer sur les amendements qui s'éloignent le plus de la proposition. Ce mode de délibération aurait de grands inconvénients; il gênerait le vote, et peut-être serait-il mieux de procéder en sens inverse. Au reste, ceci est l'affaire des auteurs des amendements.

M. LE PRÉSIDENT: On pourrait délibérer d'abord sur les amendements qui n'ont pas de date.

M. GASLONDE: Je demande qu'on établisse deux catégories entre les amendements, et je pense qu'on devrait voter d'abord sur ceux qui contiennent une date, et subsidiairement sur ceux qui proposent de voter avant de se séparer, soit le budget, soit les lois organiques.

M. le président donne lecture des divers amendements.

M. Pierre Bonaparte propose de commencer par la proposition Rateau même.

M. Pagnerre pense qu'il vaudrait mieux discuter sur le principe même de la fixation immédiate d'une date.

M. ST-GAUDENS: Les amendements peuvent se résumer en deux points principaux: ceux qui ont pour but une fixation de date, ceux qui veulent la révision du nombre des lois organiques. Je pense qu'il faudrait d'abord que l'Assemblée se prononce sur la priorité de discussion.

M. DUFRAU: Vous délibérez sur les propositions qui vous ont été soumises. Ces propositions ne sont pas de deux, mais de trois sortes. La première, celle de M. Rateau, fixe une date immédiate. La deuxième espèce tend à déterminer le nombre des lois organiques, et la troisième, celle de mon ami M. Lanjuinais, va plus loin encore et, par conséquent, me semblerait devoir obtenir la priorité. (Appuyé! appuyé! non! non!)

M. LE PRÉSIDENT: Il vient de m'être remis un nouvel amendement de MM. Deslongrais, Besnard et Luneau. (Bruyante hilarité.) J'en donne connaissance.

Art. 1er. Il sera procédé dans la forme prescrite, mais toute affaire cessante, à la discussion de la loi électorale.

Art. 2. Les élections pour la France et l'Algérie auront lieu le 45e jour après la promulgation de la loi électorale.

Art. 3. Le décret du 10 décembre, relatif aux lois organiques, sera mis en harmonie avec le vote nouveau.

M. LANJUINAIS: Cet amendement n'est qu'un sous-amendement au mien; de plus, il fixe une date et ne peut donc avoir la priorité.

M. Rateau monte à la tribune et déclare se rallier à l'amendement de M. Lanjuinais.

M. Wolowski déclare aussi s'y rallier.

M. PAGNERRE: Lorsque nous avons fait notre proposition nous étions profondément convaincus et nous le sommes encore que la fixation d'un jour pour la cessation de vos travaux était plus conforme à la vérité des principes démocratiques comme à la dignité de l'Assemblée. Elle a été dictée par un esprit de conciliation. (Rumeurs.) Oui, Messieurs, c'est un esprit de conciliation et c'est ce qui nous décide à nous rallier à l'amendement de M. Lanjuinais. (Agitation.)

L'Assemblée consultée, accorde la priorité à l'amendement Lanjuinais dont voici le texte :

Art. 1^{er}. Il sera immédiatement procédé à la première délibération de la loi électorale.

La 2^e et la 3^e délibération auront lieu à l'expiration des délais fixés par le règlement.

Art. 2. Aussitôt après le vote de cette loi, il sera procédé à la formation des listes électorales.

Les élections de l'Assemblée législative auront lieu le premier dimanche prochain qui suivra la clôture définitive des listes.

L'Assemblée législative se réunira le dixième jour après les élections.

Art. 3. L'ordre du jour de l'Assemblée sera réglé de manière qu'indépendamment de la loi électorale, la loi sur le conseil d'Etat et la loi de responsabilité du président de la République et des ministres soient votées avant la dissolution.

Art. 4. Le décret du 11 décembre 1848 est rapporté dans celle de ces dispositions qui sont contraires à la présente loi.

M. LANJUINAIS: Je ne me propose pas de rentrer dans la discussion générale de l'amendement de M. Rateau. Je me bornerai à deux explications très courtes. Il m'a paru que l'Assemblée était placée entre deux grands devoirs. Le premier c'était de mettre au plus tôt en présence les nouveaux pouvoirs républicains que nous avons créés: le président de la République, le conseil d'Etat et l'Assemblée législative; voilà le premier et le plus urgent de nos devoirs. Le second qui semble contredire celui-là: la nécessité de faire certaines lois organiques qui sont comme les annexes de la Constitution et sans lesquelles elle serait une lettre morte; ainsi, la loi sur la responsabilité des ministres, la loi électorale. Avant le vote du 10 décembre, lorsque nous étions les maîtres des événements, nous pouvions faire toutes les lois organiques. A cette heure, il faut nous borner à celles qui sont constitutionnelles, nécessaires. Telle est la pensée qui a dicté mon amendement. J'ai voulu ménager la susceptibilité de mes adversaires eux-mêmes. Ma proposition, je crois, met complètement à l'abri la dignité de l'Assemblée et sa responsabilité qui doit être la première de vos préoccupations. (Très bien.)

M. GUICHARD combat l'amendement : La situation financière fait un droit à l'Assemblée de prolonger la session.

M. PAGNERRE : La proposition de M. Lanjuinais donne satisfaction à ceux que préoccupait la dignité de l'Assemblée comme à ceux qui s'inquiètent surtout des besoins de la situation.

Le reste de la harangue se perd dans le bruit des conversations particulières, et les cris : Aux voix ! assez ! assez ! sans compter les éclats de rires extra-parlementaires. Tout ce que nous entendons de l'orateur, c'est qu'il fait une consommation effrayante du vocabulaire républicain. Il termine en s'adressant à la Montagne :

Vous m'interrompez ; je m'honore de ces interruptions. Nous verrons lorsqu'il s'agira de défendre la République qui sera le premier sur la brèche.

M. F. PYAT : Je ne viens pas précisément défendre l'Assemblée, car elle a la justice et le droit pour elle. Je viens seulement vous dire en termes clairs et brefs ce que nous trouvons, nous, dans la proposition Rateau ou plutôt dans les propositions Rateau, car M. Lanjuinais est un *Rateau modéré*. (Hilarité bruyante.)

Cette Assemblée, qui a sacrifié à l'ordre toutes les libertés (oh ! oh !), qui a poussé le dévouement à la République jusqu'à exclure tous les républicains, jusqu'à s'incliner devant les ministres posthumes de Louis-Philippe et de la légitimité ; cette Assemblée, qui a sauvé la civilisation, comme dit M. V. Hugo, on ne veut pas la laisser mourir de sa belle mort, cela n'est ni poli ni modéré ; mais l'Assemblée à un grand tort aux yeux des partis. Malgré sa complaisance elle est restée républicaine, et c'est là son péché mortel pour les royalistes. (Allons donc ! — A gauche : Très-bien ! très-bien !) On veut une Législative qui efface jusqu'au nom de la République. (Bravos à gauche.) Le président n'est là que pour tenir la place : c'est un chapeau en attendant une couronne. (Mouvement.) La proposition Rateau est une insurrection dynastique et royaliste. (Oh ! oh !) C'est un 15 mai honnête, ou un 18 brumaire modéré. (Rires.) Et, je le dis avec affliction (Rires ironiques), si nous voulions aussi le succès à tout prix, nous voterions pour la proposition ; car, après la Législative, vous auriez la Convention. (Exclamations à droite.)

M. Pyat, en remontant à sa place, reçoit les félicitations bruyantes des ses amis, au milieu desquels M. le général Changarnier, avec un sourire quelque peu ironique, se tourne vers l'orateur en lui disant à deux reprises : C'est charmant, c'est charmant ! (Rires nombreux.)

M. MARRAST : N'abusez pas de l'enthousiasme. (Nouveaux rires.)

M. BARTHELEMY ST-HILAIRE : J'ai donné assez de gages de mon dévouement à la République, pour avoir le droit de dire ici toute ma pensée. Je n'ai nulle inquiétude pour la République, les menaces que j'entends murmurer ne m'effraient pas, non plus que les conspirations. On ne conspire pas contre le suffrage universel. Je ne craindrais qu'une chose pour la République, ce sont les témérités de certains amis qui la compromettent par leurs exagérations.

M. Sarrans jeune monte à la tribune. (La clôture ! la clôture ! — Parlez ! parlez !)

M. le président prévient l'Assemblée qu'il y a un grand nombre de sous-amendements présentés sur l'amendement de M. Lanjuinais. (La clôture ! la clôture !)

M. Sarrans demande la parole contre la clôture.

La séance continue.

Nouvelles de Lyon.

M. le maréchal Bugeaud a reçu hier, outre le corps d'officiers de la garnison, des députations de la magistrature et des autorités de notre ville.

Toute la journée des groupes nombreux et bienveillants ont stationné sur la place de la Charité, attirés par l'espoir de voir le maréchal.

Aux différents discours qui lui ont été adressés, M. le maréchal a répondu avec cette franchise et cette loyauté qui ont toujours donné à sa parole une incontestable autorité.

— M. Tourangin, préfet du Rhône, vient d'adresser aux maires du département une circulaire dont nous extrayons le passage suivant :

« Ne perdez pas de vue, Messieurs, que si vous êtes les élus du peuple, vous êtes aussi les hommes de la loi, et qu'à ce titre vous avez de grandes obligations à remplir.

C'est vous qui êtes appelés les premiers à veiller à la sûreté des personnes, à l'inviolabilité de la propriété et du travail, à la liberté des cultes. Ne souffrez pas qu'il soit porté atteinte à ces droits sacrés, car le respect pour les personnes, pour la propriété, pour le travail et pour la religion, est la première base de la société et la première condition du progrès de la civilisation.

« Rendez-moi compte exactement et sans retard de tous les faits qui seraient de nature à porter atteinte aux droits que je viens de mentionner, et de ceux qui pourraient compromettre la tranquillité publique.

« J'ai toujours été animé d'un sentiment profond

de sympathie pour les travailleurs industriels et agricoles. Ce sentiment prend une nouvelle énergie au moment où j'arrive dans votre département. Vous me trouverez donc en tout temps disposé à m'occuper des intérêts de cette classe si nombreuse et si intéressante de la société, et je serai heureux chaque fois qu'il me sera donné de pouvoir faire quelque chose en sa faveur.

« Je me ferai rendre compte de l'état de l'instruction primaire, et je poursuivrai avec ardeur toutes les améliorations qu'elle peut recevoir. Je compte sur vous pour m'aider dans cette tâche importante.

« Il ne faut rien négliger pour écarter le peuple ; il faut le mettre en état de se soustraire aux influences des passions haineuses et des funestes doctrines à l'aide desquelles on travaille incessamment à l'égarer. »

— Nous recommandons à M. le maire de Lyon l'arrêté ministériel qui ordonne l'échenillage des arbres. Ceux de la place Bellecour, du côté de la Saône, sont couverts de nids qui, par le temps doux que nous avons, ne tarderaient pas à couvrir les tilleuls de chenilles dont il serait impossible de se défaire.

Nous ne saurions trop recommander aux propriétaires des campagnes qui ont des arbres fruitiers, d'écheniller avec soin. L'hiver a été si doux que si on n'y prend garde, le printemps prochain, les arbres seront couverts de cheuilles ; or, on sait qu'une fois les feuilles mangées les fruits ne viennent pas. Avis donc aux propriétaires et aux maires des communes qui doivent tenir la main à ce que les ordres ministériels soient exécutés !

— M. Massot récemment nommé président de la République, en remplacement de M. Bacot, vient d'arriver dans notre ville.

— La personne qui aurait perdu, ou à laquelle il anrait été volé deux bœuriches d'huîtres, peut les réclamer à M. Vivès, commissaire de police, rue des Célestins, 4.

2me CONSEIL DE GUERRE.

Présidence de M. le colonel CORNEMUSE, du 14^e léger.

Affaire de la barrière de Fontainebleau. — Assassinat du général de Brea et du capitaine d'état-major de Mangin.

Audience du 25 janvier 1849.

NUENS : Monsieur le président, j'y ferai mon possible, c'est à mon peu d'habitude des débats judiciaires qu'il faut attribuer ce qu'il y a d'irrégularité dans mes réponses.

CHOPPART : Je n'ai pas prononcé les paroles que m'attribue le témoin ; on voulait faire évader le général ; le témoin lui-même le constate. J'ai dit : « Mes amis, nous ne laisserons pas échapper les prisonniers ; vive la République démocratique et sociale ! »

Quant à mon arrestation, voici comment elle a eu lieu. Je passais avec deux personnes sur le territoire de Villejuif ; je n'y cherchais pas un refuge, c'est la dernière commune que j'aurais choie. Tout à coup monsieur s'écrit : « En voilà un de ces gueux de raspaillistes ! » Aussitôt je fus saisi, cent bâtonnettes se dirigèrent sur ma poitrine ; on me mit un pistolet sous la gorge et l'on m'attacha à un arbre. J'étais un homme mort ; le juge de paix intervint et me sauva la vie. (Avec énergie :) C'est au juge de paix que j'ai dû mon salut ; quant au témoin, il n'a voulu que ma mort.

M. LE PRÉSIDENT : Ce juge-de-paix est-il assigné ? Comment se nomme-t-il ?

L'ACCUSÉ : J'ignore son nom. C'est le juge-de-paix de Villejuif. J'ajouterais que le témoin Foucault a contre moi des motifs d'animosité personnelle, parce que j'ai combattu, dans la réunion de la barrière Fontainebleau, sa candidature au grade de lieutenant de la garde nationale.

LE TÉMOIN : Je ferai observer que je ne suis pas de la même compagnie que l'accusé Choppard et que c'est malgré moi, sans l'avoir sollicité, que j'ai été nommé officier de la garde nationale.

On appelle successivement plusieurs témoins qui ne répondent pas à la voix de l'huiissier. M. le président envoie dans la salle des témoins le brigadier de gendarmerie du service pour signifier qu'à l'avenir, ceux qui ne se présenteront pas à l'heure précise indiquée par leurs cédules seront condamnés à l'amende, qui peut s'élever jusqu'à 100 fr.

L'audiercier introduit le jeune Marion, graveur sur bois, âgé de quatorze ans et demi. Ce témoin raconte, au milieu d'un profond silence, que, revenant le dimanche 25 de la barrière dans la direction de Bicêtre qu'il habite, il vit le général Bréa et son aide-de-camp que l'on conduisait en poste. Une demi-heure environ s'écoula ; puis, tout-à-coup, une femme, que le jeune Marion croit être la femme de Gombré, le tambour, s'écrit : « Voilà la mobile ! » En ce moment, Daix, que le témoin connaît de Bicêtre, posa son pied gauche sur la corniche du poste,

éleva son pied droit sur l'appui de la fenêtre, cassa un carreau avec le bout du canon de son fusil et fit feu.

Un peu plus tard, à un quart-d'heure environ de là, le témoin rencontra Daix qui avait au côté le sabre du capitaine Mangin et qui se vantait d'avoir tué le général. Ce fut d'après ce que le témoin raconta avoir vu, que Daix fut arrêté.

L'accusé DAX : Je n'ai rien à répondre à une semblable déposition. C'est absurde. On verra qu'il n'y a pas un mot de vrai.

M. CANTELIER : Je serai remarqué au conseil que cette déposition est en contradiction complète avec toutes celles entendues jusqu'ici. Nous devons même dire qu'il est malheureux qu'il n'y ait pas eu de carreau cassé ; le bruit eût averti le général. Il y avait là un mur derrière lequel il eût pu se placer et qui l'eût préservé complètement.

L'audience continue.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

PRUSSE. — On écrit de Berlin, le 29 janvier, à la *Gazette universelle allemande* :

« On me transmet dans ce moment la communication suivante touchant les propositions faites par lord Palmerston relativement à la paix à conclure avec le Danemark. Le pouvoir central allemand a formellement refusé de conclure une paix dont la base serait la séparation du Schleswig d'avec le Holstein, quand même le premier de ces duchés ne serait pas réuni au Danemark.

Le gouvernement prussien, qui ne paraît pas disposé, pour le moment, à recommencer la guerre avec le Danemark, se propose d'intervenir à Londres pour la prolongation de l'armistice. »

VIENNE, 28 janvier. — Les nouvelles de la Hongrie qui continuent d'être favorables, impriment beaucoup d'activité au commerce avec ce royaume. D'après les nouvelles les plus récentes de Comorn, on espère que la navigation par la vapeur sur le Danube pour Pesth, pourra recommencer incessamment.

A Comorn, il y a deux partis hostiles, depuis que le gouverneur Marthény a donné sa démission. Le parti impérial demande une prompte soumission ; l'autre parti, au contraire, qui se compose des partisans exagérés de Kossuth veut encore résister.

MORAVIE. — KREMSIER, 29 janvier. — Dans la séance de ce jour, la diète autrichienne a voté en principe l'abolition de la peine de mort, à une majorité de 187 voix contre 106.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

7 FÉVRIER 1849.

Nombre de ballots entrés à la Condition : 94. — Soies ouvertes : 80. — Grèges : 14. — Dernier numéro placé : 442.

BOURSE DE PARIS. — 3 FÉVRIER 1849.

3 0/0 au comptant, 46 fr. 95	Quatre Canaux, 95
5 0/0 , 77 85	5 0/0 Belge 1842, 89
3 0/0 fin courant , 47 10	Banque belge ,
3 0/0 , 77 95	Actif espagnol ,
Banque de France, 1,750	Emprunt romain, 67 1/2
Obligations de la ville ,	Piémont ,

A LOUER DE SUITE Une Tannerie

A Sainte-Foy-lès-Lyon, sur le bord de la Saône, aux portes de Lyon.

Cette tannerie se compose de soixante-sept fosses, cinquante-huit cuves et plusieurs vases à recevoir les eaux ; tous les avantages que l'on peut désirer pour les travaux se trouvent réunis dans ce local, les eaux sortant d'une source d'eau vive, se répandant d'elles-mêmes par le moyen de conduits dans tous les vases et dans le travail dit de rivière. On trouvera en outre les greniers nécessaires pour recevoir les écorces ; un logement bourgeois composé de cinq pièces ayant vue sur le quai.

Cette tannerie pourrait se diviser au besoin.

S'adresser pour les locations, à M^{me} veuve RENARD, demeurant dans ladite tannerie.

A. MINGL, Gérant

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité